



5 février 2013

20 :15

École Singelijn

Réunion des délégués

PV

[Veuillez noter la correction de l'erratum sur la première version parue :
La prochaine réunion du Conseil de Participation aura lieu le mardi 26 février 2013]

Etaient présents :

Pour l'école :	Dominique Paquot
Pour le Bureau restreint :	Esther Gascón ; Raoul Laue ; Valérie Degand ; Amélie Magery ; Anne François ; Alejandra Panighi
Délégués ou suppléants des classes :	Accueil (Rita Blanchart) M1 (Marie Degembe) (Isabelle Simar / Véronique Cassart) M2 (Barbara Vanthienen) M3 (Valérie Delmelle) (Laurence Desmecht) P1 (Caroline Deleu) (Mireille Diercx) (Alexis Lechien) P2 (Gaëlle Foulon) (Isabelle Lernons) (Sophie Lamote) P3 (Isabelle Desmaret-Bovy) (Yann Hublet) P4 (Kim Pham) (Katrien Heinzelmänn) P5 (Jacques Daelemann) (Fabienne Brillon / Virginie de Galard) P6 (Lydie Vivier)
Excusé(s) :	M1 (Pascale Gomez) M2 (Christine Desclefs) (Julie Huysmans) M3 (Isabelle Seveignes) P3 (Maxime Pousseur) P5 (Marie Poncelet) P6 (Godelieve Lambin)

I – PRESENTATION ET BIENVENUE

Troisième réunion, car la réunion précédente avait été écourtée suite à la présentation de l'ASBL Education.

Pour rappel, tous les points transmis par les délégués et non repris à l'ordre du jour feront l'objet d'une réponse en direct par email.

II - VIE À L'ÉCOLE

1. ACCES DES ENFANTS DE L'ÉCOLE INTEGEE VIA SINGELIJN

A partir du retour des vacances de Carnaval, les enfants de l'École Intégrée (EI) entreront et sortiront de leur école par la grille bleue d'accès de Singelijn, en traversant la cour de Singelijn.

L'objectif est double : améliorer la sécurité de ces enfants, qui sont forcés actuellement de débarquer des bus sur la rue (puisque la rue de la Rive est à sens unique) et rendre leurs entrées et sorties plus conviviales en passant par une cour d'école plutôt que par des bureaux administratifs.

Ceci implique les modifications suivantes :

- Le matin, les minibus scolaires de l'EI (4) utiliseront le Kiss & Ride côté école : les bus avanceront le plus loin possible dans la chicane, les enfants présents en descendront et seront guidés jusqu'à la grille par les convoyeurs du bus. Une éducatrice de l'EI les attendra à la grille pour les mener à travers la cour de Singelijn vers la cour de l'EI. Les bus repartiront immédiatement.

La majorité des enfants arrivent par bus scolaire, mais ceux qui sont amenés par leurs parents seront bien entendu invités à utiliser le Kiss & Ride, de même que, dans le futur, leurs parents pourront intégrer l'équipe des volontaires (l'AP et la Direction de l'EI s'accorderaient pour gérer le système de façon coordonnée).

- L'après-midi, les bus scolaires se gareront sur l'espace Kiss & Ride côté école. Cette zone leur sera réservée au moyen de cônes disposés préalablement (14h30) par les élèves de l'EI. Les rangs de l'EI traverseront la cour de Singelijn à partir de 15h35 pour se diriger vers les bus (départ des minibus prévu vers 15 :45). Chaque rang sera accompagné d'un professeur et une éducatrice de l'EI stationnera à la grille bleue.

Ce système sera testé pendant 1 mois, et des modifications pourront y être apportées si nécessaire.

Attention : indépendamment du projet avec l'Ecole Intégrée, la zone « Kiss & Ride » côté école va être modifiée par la commune en zone « **bus – stationnement interdit de 7h à 17h** ». Il ne sera dès lors plus autorisé de s'y garer pendant ces heures. En revanche, la zone bus actuelle (en face du terrain) redeviendra une zone de stationnement classique.

2. CLASSES DE PRIMAIRE

- Les devoirs.

Comme l'explique l'article 4 du Règlement des Etudes distribué en début d'année et basé sur le décret de la Communauté Française de 1999 :

« L'établissement prévoit des travaux à domicile.

Ils ne sont pas systématiques, ils se programment selon la vie de la classe.

Ils doivent être adaptés au niveau de l'enseignement. Ils sont dans la continuité des méthodes pédagogiques, visent à l'autonomie et doivent pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Le matériel nécessaire à ce travail à domicile doit pouvoir être accessible à tous les enfants notamment via les bibliothèques et le centre de documentation de l'école.

En maternelle : *Aucun travail à domicile ne sera donné pour les enfants.*

En première et deuxième années : *le principe reste le même, pas de devoir.*

Cependant, l'instituteur pourra demander à l'enfant de présenter - oralement ou graphiquement – à son entourage ce qu'il a appris en classe, c'est-à-dire, lire un texte, refaire des calculs, réécrire des lettres ou des mots, etc.

A partir de la 3e primaire, *les travaux à domicile sont autorisés mais conçus uniquement comme un prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours. Ils seront limités à environ 20 minutes par jour pour les 3e et 4e primaires et à environ 30 minutes pour les 5e et 6e primaires.*

Le contenu du devoir est aussi très important :

- *Il devra tenir compte du niveau de maîtrise et de rythme de chaque élève (le travail à domicile peut donc être individualisé).*
- *Un élève doit pouvoir faire son devoir seul sans l'aide d'un adulte, permettant aux parents de ne plus faire l'école après l'école.*
- *Les travaux doivent être donnés dans un délai raisonnable pour permettre aux élèves de gérer leur temps et leur permettre d'avoir des activités sportives et culturelles.*
- *Les devoirs ne peuvent pas être cotés afin de ne pas discriminer les enfants qui ne reçoivent aucune aide.*
- *Enfin, les devoirs doivent être un prolongement d'apprentissage déjà réalisé durant les périodes de cours.*

Les travaux à domicile peuvent être des recherches, des constructions, des mises en ordre, des études ou des entraînements.

L'enfant et la famille sont tenus au courant du travail à fournir à domicile par l'intermédiaire du journal de classe. Il est primordial que celui-ci soit réalisé avec régularité, ponctualité et sérieux. »

Ces principes ont été rappelés récemment à tous les instituteurs concernés, mais le principe de l'intérêt du devoir dans l'apprentissage prime sur le « devoir à tout prix ». Le devoir doit permettre à l'enfant de faire un bilan de son apprentissage à l'école, de mettre en lien cet apprentissage avec ce qui se passe à la maison et, éventuellement, de faire participer ses parents dans son expérience scolaire.

Les mêmes principes régissent aussi le travail à domicile pour le cours de néerlandais.

- L'étude.

Depuis cette année, l'étude est « dirigée » et plus uniquement « surveillée ». Les devoirs sont vérifiés par les instituteurs responsables (Alexis et Maxime), et signés. Lorsque le travail est terminé, l'enfant peut jouer à un jeu de société ou descendre à la garderie (non payante pendant l'heure d'étude). Il ne leur est plus possible de jouer sur les ordinateurs. Les présences sont prises lors de l'étude.

3. CONSEIL DE PARTICIPATION

La prochaine réunion du COPA aura lieu **le 26 février à 20h15**. Les parents de l'école y seront représentés par les membres récemment élus (voir ci-dessous), mais la réunion est ouverte à tous : tous les parents qui le souhaitent sont évidemment les bienvenus et peuvent y assister en tant qu'observateurs.

Pour rappel, 4 membres effectifs, représentant les parents :

- Julie Artus – Maman d’Ornella Lacroix (M3 – chez Valérie Delmelle)
- Kathleen de Stoop – Maman d’Antoine de Stoop (P5 – chez Fabienne Brillon et Virginie de Galard), Elisabeth (P3 – chez Isabelle Desmaret-Bovy) et Apolline (M3 – chez Valérie Delmelle)
- Brigitte Hermans – Maman de Lilou Verschueren (M2 – chez Christine Desclefs)
- Valérie-Anne Nandrin – Maman de Guillaume Cornu (M1 – chez Isabelle Simar et Véronique Cassart)

2 membres suppléants :

- Joan Andreu – Papa de Carla Andreu (M3 – chez Valérie Delmelle)
- Thomas de Béthune – Papa d’Eva (P1 – chez Alexis Lechien) et Boris (M1 – Marie Degembe)

De plus, Esther Gascón (AP et maman de Marc, P1 chez Mireille Dierckx, et Joel, M3 chez Valérie Delmelle) fera également parti du COPA en tant que membre coopté représentant l’environnement social, culturel et économique de l’école.

L’ordre du jour de la réunion du 19 février a été fixé par D. Paquot sur base des discussions en cours actuellement et des sujets fréquemment relevés à l’AP :

- Les cours de natation
- Les bulletins
- Les cours philosophiques
- Les repas

Pour les prochaines réunions, les sujets à aborder seront fixés en concertation et pourront être proposés par les représentants des parents.

Pour rappel, le COPA est un organe composé de parents, de membres du Pouvoir Organisateur et de membres de l’école (4 enseignants, la direction, une secrétaire et un employé non enseignant). Il est l’organe privilégié pour la discussion et la réflexion sur les orientations pédagogiques de l’école, et sur ses grands projets. Toutes les questions ou suggestions des parents relevant de ces sujets pourront être envoyés à l’AP qui fera suivre aux délégués des parents au COPA. En retour, l’AP, au travers des parents délégués et de son nouveau site-web (voir ci-dessous), transmettra les résumés des discussions pour que tout parent intéressé puisse en prendre connaissance.

III – LES PROJETS DE L’ASSOCIATION DES PARENTS

Annuaire de l’école:

Les annuaires tant attendus ont enfin été distribués dans les cartables des aînés de famille. N’hésitez pas à nous communiquer toute erreur éventuelle.

Site web de l’AP:

L’AP a un nouveau site web : apsingelijn.vpweb.be (pas de www !)

Vous y trouverez les coordonnées des membres du bureau, des délégués, le fameux « trombinoscope » des membres de l’école, plein d’infos sur notre AP et la newsletter.

Ce site est aussi le vôtre, n’hésitez pas à le faire vivre en nous transmettant vos idées (articles pour la newsletter par exemple !).

Un lien a déjà été créé pour y accéder depuis le site web de l’école.

PROCHAINE REUNION DES DELEGUES :

La date n’est pas encore fixée, mais elle aura lieu au mois de mai ou juin, peu avant ou après la Fancy Fair. Cette date sera fixée en accord avec, bien entendu, la Direction de l’école et le Comité des Fêtes, notamment pour assurer la bonne communication des messages destinés aux parents et ayant trait à la Fancy Fair.

Pour rappel : la Fancy Fair aura lieu le 01/06/13 et aura pour thème « la jungle ».